

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 janvier 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 16 décembre 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

est absents à cette séance :  
Siège #5 - Bruno Lavallée

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-12-471

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, avec les modifications suivantes :

### **AJOUTER :**

**8.2 Résolution pour désigner les signataires de la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (PAVL).**

**11.7 Résolution pour autoriser une demande de placement dans le cadre du programme emplois d'été Canada 2025/et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et désigner la signataire desdites demandes.**

### **REPORTER:**

... L'item 4.1 est reporté à une séance ultérieure.

... L'item 11.4 est reporté à une séance ultérieure.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE  
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1** - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.
  - 3.2** - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE**
  - 4.1** - Demande de L'APEH Richelieu-Val-Maska.
  - 4.2** - Invitation au 12e gala Agristars de la Fédération de l'UPA.
  - 4.3** - Demande de monsieur Bruno Bellisle.
- 5 - CONSEIL**
  - 5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
  - 5.2** - Résolution pour autoriser le paiement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'Acton Vale et des Maskoutains.
  - 5.3** - Résolution pour autoriser le paiement de factures émises par 2BR Constructions Inc. comprenant la retenue - Fin des travaux.
  - 5.4** - Demande d'exemption des taxes foncières présentée à la Commission municipale du Québec par Dessercom.
  - 5.5** - Résolution pour annuler la résolution 2024-09-358.
  - 5.6** - Dépôt et acceptation du budget révisé 2024 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS**
  - 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 8.1** - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention au fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Volet local.
  - 8.2** - Résolution pour désigner les signataires de la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (PAVL).
- 9 - TRÉSORERIE**
  - 9.1** - Résolution pour autoriser le paiement des comptes à payer.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**
  - 10.1** - Adoption du règlement 001-2025 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.
  - 10.2** - Adoption du règlement 002-2025 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2025.
  - 10.3** - Avis de motion et présentation du règlement 003-2025 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.
  - 10.4** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Beneva.
  - 10.5** - Mandat à Innovision+ - Fourniture de services - Élections générales 2025.

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

- 11.1** - Résolution pour autoriser l'embauche de trois pompiers à temps partiel.
- 11.2** - Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat de travail de la directrice des mandats spéciaux.
- 11.3** - Résolution pour autoriser la signature d'une prime de travail pour cadre.
- 11.4** - Résolution pour autoriser la signature d'un addenda au contrat de travail du directeur général.
- 11.5** - Résolution pour autoriser le changement de statut d'un employé aux Services culturels et sportifs.
- 11.6** - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel - Surfaceuse.
- 11.7** - Résolution pour autoriser une demande de placement dans le cadre du programme emplois d'été Canada 2025 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et désigner la signataire desdites demandes.

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

- 14.1** - Offres de services professionnels - Plans et devis préliminaires et définitifs - Réfection de la rue d'Acton (entente de collaboration avec le MTQ).

## **15 - LOISIRS**

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

- 16.1** - Résolution pour accepter le renouvellement de services d'analyses environnementales pour 2025 avec Eurofins Environex.

## **17 - INCENDIE**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 18.1** - Premier projet de résolution PPCMOI-002-2024 - Les Quartiers St-André Inc. - rue de Roxton
- 18.2** - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Diane Loyer).

## **19 - VARIA**

- 19.1** - Vote de félicitations.

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2024-12-472

**3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-12-473

**3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4 - CORRESPONDANCE**

**4.1 - Demande de L'APEH Richelieu-Val-Maska.**

... L'item 4.1 est reporté à une séance ultérieure.

**4.2 - Invitation au 12e gala Agristars de la Fédération de l'UPA.**

La Fédération de l'UPA organise son douzième gala des Agristars qui vise à souligner les bons coups des producteurs agricoles et les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale sont invités au souper du Gala qui aura lieu le lundi 7 avril 2025 au théâtre Manuvie du Quartier Dix30 à Brossard.

**Le conseil en prend acte.**

2024-12-474

**4.3 - Demande de monsieur Bruno Bellisle.**

Attendu que monsieur Bruno Bellisle dépose une demande à la Ville, afin que cette dernière installe deux panneaux d'arrêt sur la rue Dalpé, à l'intersection de la rue Beaugrand, soit un en direction nord et un en direction sud;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale évaluera la faisabilité de l'installation d'un miroir de rue, pour la rue Dalpé, face à la rue Beaugrand.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **5 - CONSEIL**

### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense

**2024-12-475**

### **5.2 - Résolution pour autoriser le paiement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'Acton Vale et des Maskoutains.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 52 135 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-451-10-951, à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Budget 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-476**

### **5.3 - Résolution pour autoriser le paiement de factures émises par 2BR Constructions Inc. comprenant la retenue - Fin des travaux.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, de deux factures relatives aux travaux de restauration de la gare;

Attendu que ces factures incluent la libération de la retenue contractuelle de 10 % et du dépôt des documents de fin de projet ;

Attendu la recommandation de monsieur David Leslie, architecte;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 2 586.94 \$ taxes incluses, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement no.5, facture numéro 309;

D'autoriser le paiement de 29 480.37 \$ taxes incluses, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement libération de la retenue, facture numéro 310;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-477**

### **5.4 - Demande d'exemption des taxes foncières présentée à la Commission municipale du Québec par Dessercom.**

Attendu que Dessercom Inc. a soumis auprès de la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 866, Route 116 à Acton Vale, le 4 décembre 2024;

Attendu que Dessercom Inc. a obtenu le 4 septembre 2015, une reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 866, Route 116 à Acton Vale;

Attendu que conformément à l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale est favorable à reconnaître aux fins de l'exemption des taxes foncières, l'immeuble situé au 866, Route 116 à Acton Vale et dont Dessercom Inc. est le seul utilisateur;

Que la Ville d'Acton Vale demande à Dessercom d'injecter les dons dans les établissements de santé de notre région.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-478**

**5.5 - Résolution pour annuler la résolution 2024-09-358.**

Attendu que, le 16 septembre 2024, le conseil a adopté la résolution 2024-09-358 relative à la détermination des critères et jugements de sélection d'un appel d'offres et d'autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie;

Attendu qu'il y a lieu d'annuler ladite résolution suite à l'adoption du nouveau règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'annuler la résolution 2024-09-358 relative à la détermination des critères et jugements de sélection d'un appel d'offres et d'autoriser le directeur général à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-479**

**5.6 - Dépôt et acceptation du budget révisé 2024 de l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton.**

Attendu le dépôt du budget révisé 2024 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, daté du 3 décembre 2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le budget révisé 2024 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

### **6.1 - Dépôt du rapport du service incendie**

Rapport du Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

## **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

2024-12-480

### **8.1 - Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Volet local.**

Attendu que le directeur général entend faire une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Volet local, pour la réalisation du parc linéaire de la rivière Le Renne;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à faire cette demande auprès du Développement Économique et Local de la MRC d'Acton;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à soumettre au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton ledit projet et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-12-481

### **8.2 - Résolution pour désigner les signataires de la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (PAVL).**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser le directeur général, Stéphane Chagnon, ainsi que le maire, Éric Charbonneau, de la Ville d'Acton Vale, à conclure une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable concernant

l'octroi d'une subvention pour la réfection de la route Tétreault et de ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 (PAVL) - Volet: Redressement - Sécurisation, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **9 - TRÉSORERIE**

**2024-12-482**

### **9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des comptes à payer.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour la mi-décembre 2024	251 850.96 \$
<b>Grand Total</b>	<b>251 850.96 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

**2024-12-483**

### **10.1 - Adoption du règlement 001-2025 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 09 décembre 2024, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 001-2025 « *Règlement numéro 001-2025 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-484**

### **10.2 - Adoption du règlement 002-2025 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2025.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 09 décembre 2024, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :



Règlement 002-2025 « *Règlement numéro 002-2025 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2025.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**10.3 - Avis de motion et présentation du règlement 003-2025 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement 003-2025 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles*;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « *Règlement 003-2025 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles*; », qui sera adopté à une séance subséquente.

**2024-12-485**

**10.4 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Beneva.**

Attendu que Beneva a transmis pour fins de paiement une facture émise pour l'assurance des biens pour la période du 1er décembre 2024 au 1er décembre 2025;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 108 880.10 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-420 à Beneva pour le paiement de la facture portant le numéro 150 2000 1429 9428, émise le 2 décembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-486**

**10.5 - Mandat à Innovision+ - Fourniture de services - Élections générales 2025.**

Attendu que conformément à la loi, une élection municipale générale aura lieu le 2 novembre 2025;

Attendu qu'il y a lieu de mandater une firme pour la fourniture de services notamment pour la confection et la révision de la liste électorale, la production des divers imprimés et services Web;

Attendu l'offre de services soumise par la firme Innovision+ en date du 25 novembre 2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale retienne les services de la firme Innovision+ pour la fourniture des services lors de l'élection municipale générale devant avoir lieu

le 2 novembre 2025, selon l'offre de services soumise le 25 novembre 2024 et autorise, à cet effet, une dépense d'un montant suffisant, concernant les services utilisés, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

**2024-12-487**

### **11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche de trois pompiers à temps partiel.**

Attendu que pour faire suite au besoin du Service incendie, la Ville a procédé au processus d'embauche de pompiers;

Attendu la recommandation du directeur par intérim du Service des incendies et de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de messieurs Lucas Richer et Lucas Simard et de madame Hélène Lépine;

Que leur embauche est conditionnelle à la réussite d'un examen médical effectué par une institution indépendante;

Que les candidats, monsieur Richer et madame Lépine, seront inscrits auprès de l'école nationale des pompiers, afin de compléter la formation requise, dès la réussite de leur période de probation. La rémunération des candidats sera selon les conditions salariales de la convention collective;

Le candidat, M. Simard, a déjà complété sa formation de Pompier 1. Son salaire sera celui de l'échelon 12-24 mois. Il devra effectuer sa période de probation;

Leur date d'embauche sera déterminée par le directeur par intérim du Service incendie, à la suite de la confirmation des résultats médicaux conformes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-488**

### **11.2 - Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat de travail de la directrice des mandats spéciaux.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu:

De renouveler le contrat de travail de madame Nathalie Ouellet à titre de directrice des mandats spéciaux, à temps partiel, tel que soumis par la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, et d'autoriser le maire et la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le renouvellement de contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-12-489

**11.3 - Résolution pour autoriser la signature d'une prime de travail pour cadre.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la prime de travail pour cadre relative à l'entretien et le déneigement des sentiers de ski de fond, telle que soumise, de désigner le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**11.4 - Résolution pour autoriser la signature d'un addenda au contrat de travail du directeur général.**

... L'item 11.4 est reporté à une séance ultérieure.

2024-12-490

**11.5 - Résolution pour autoriser le changement de statut d'un employé aux Services culturels et sportifs.**

Attendu que le poste d'employé des Services culturels et sportifs, Classe 3, temps plein (12 mois), deviendra vacant au 6 janvier 2025;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne du poste et qu'une candidate a mentionné son intérêt au poste;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le changement de poste de madame Federica Cerbo pour le poste d'employé des Services culturels et sportifs, Classe 3. La date de changement de statut sera le 6 janvier 2025. La rémunération sera celle de la classe 3, à la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-12-491

**11.6 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps partiel - Surfaceuse.**

Attendu que pour faire suite au besoin pour la prochaine saison aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Le salaire sera celui d'une classe 3 à la convention :

Nom	T.Temps partiel Surfaceuse	Nb d'heure	Durée
Matthias Lépine	Selon la c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2024-2025

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-492**

**11.7 - Résolution pour autoriser une demande de placement dans le cadre du programme emplois d'été Canada 2025 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et désigner la signataire desdites demandes.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2025 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**12 - COUR MUNICIPALE**

**13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**14 - TRAVAUX PUBLICS**

**2024-12-493**

**14.1 - Offres de services professionnels - Plans et devis préliminaires et définitifs - Réfection de la rue d'Acton (entente de collaboration avec le MTQ).**

Attendu qu'une demande de prix a été demandée pour des services professionnels en ingénierie, pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue d'Acton;

Attendu l'article 6.3 du Règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle;

Attendu la demande de la direction générale afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré, pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue d'Acton, pour un montant de 85 000 \$, plus taxes, à la firme EXP;

D'autoriser le directeur général à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser une dépense d'un montant de 85 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à la firme EXP pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue d'Acton;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **15 - LOISIRS**

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

2024-12-494

### **16.1 - Résolution pour accepter le renouvellement de services d'analyses environnementales pour 2025 avec Eurofins Environex.**

Attendu que la firme Eurofins Environex a soumis une offre de services concernant les analyses de laboratoire relatives à la qualité de l'eau potable pour 2025;

Attendu que les tarifs proposés seront applicables au règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de service soumise par la firme Eurofins Environex, pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon à signer pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **17 - INCENDIE**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

2024-12-495

### **18.1 - Premier projet de résolution PPCMOI-002-2024 - Les Quartiers St-André Inc. - rue de Roxton**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adopté le *Règlement no 017-2023 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

Attendu que ce règlement permet au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Attendu qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-002-2024) a été déposée par Les Quartiers St-André Inc. représenté par Alexandre Chevarie pour l'immeuble

formé des lots 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du Cadastre du Québec où se situe le 264 et 270 rue de Roxton, afin de permettre la construction résidentielle de six bâtiments multifamiliaux totalisant 126 unités d'habitation locatives et concerne un projet admissible;

Attendu que le projet est situé dans la zone 213, située sur la rue de Roxton à la jonction de la rue Notre-Dame;

Attendu que la demande comprend des éléments dérogatoires au Règlement de zonage 069-2003 concernant l'usage, usage projet intégré, nombre de bâtiments accessoires, l'entrée charretière du stationnement et l'architecture des bâtiments;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no.017-2023;

Attendu que le conseil municipal est favorable à ce projet, considérant que la zone contiguë à la zone 213, soit la zone 136, autorise les habitations unifamiliales de 4 à 8 logements;

Attendu que le requérant demande à la Ville d'autoriser le projet alors que certains éléments de celui-ci dérogent au Règlement de zonage 069-2003. Plus spécifiquement, la demande de PPCMOI porte sur les dispositions suivantes dérogeant au Règlement numéro 069-2003:

### **Usage**

- À l'article 2.3.1 : Le projet vise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus alors que la réglementation stipule que les usages habitation pour la zone 213 sont limités des habitations unifamiliales isolées.
- À l'article 2.3.1 : Le projet de construction s'inscrit dans l'optique d'un projet intégré avec 6 lots privatifs et un lot commun alors que la réglementation ne permet pas ce genre de projet dans la zone 213.
- À l'article 14.5 : Le projet tel que présenté n'est pas conforme aux dispositions réglementaires de l'article 14.5 applicables à un projet intégré.

### **Bâtiments accessoires**

- À l'article 7.2.1.1 : Le projet prévoit l'implantation de 6 remises sur le lot en copropriété alors que la réglementation stipule qu'au plus 2 remises sont permises à titre de bâtiments accessoires détachés par terrain.

### **Stationnement**

- À l'article 9.7.2 : La largeur de l'entrée charretière prévue serait de 12 m alors que la réglementation stipule que la largeur maximale pour une entrée charretière desservant un usage résidentiel est de 7 m.

### **Architecture**

- À l'article 14.2.4 : Les bâtiments principaux auraient 3 matériaux de revêtement extérieur alors que la réglementation stipule qu'en aucun

cas, un bâtiment ne pourra être recouvert de plus de deux matériaux de revêtement différents sur les murs.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

D'adopter le premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation de PPCMOI-002-2024 visant la réalisation d'un projet de construction résidentiel conformément aux plans soumis à la Ville, le tout pour la propriété mentionnée ci-dessous et comprenant les dérogations au Règlement de zonage 069-2003 et les conditions suivantes :

#### 1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique aux lots numéros 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du cadastre du Québec, situés dans la zone 213;

#### 2. Dérogations autorisées

Malgré le Règlement de zonage 069-2003, sur les lots identifiés au paragraphe 1, sont autorisées les dérogations suivantes pour un projet intégré :

#### **Usage**

Considérant les objectifs de densification actuellement préconisés et la conformité au plan d'urbanisme, le conseil autorise la construction d'habitations multifamiliales de 9 logements et plus;

Considérant la forme particulière du terrain sur lequel les constructions sont projetées et les contraintes s'y rattachant, le conseil autorise les six lots privés et un lot commun tel que présenté aux plans déposés;

#### **Bâtiments accessoires**

Considérant qu'il s'agit d'une proposition de projet intégré comportant six bâtiments principaux, le conseil autorise l'implantation de six remises sur le lot en copropriété;

#### **Stationnement**

Considérant le nombre de cases de stationnement projetées et l'achalandage prévisible à l'heure de pointe matinale, le conseil autorise l'entrée charretière d'une largeur de 12 mètres, mais qui devra être autorisée par le MTQ. L'implantation de deux allées de circulation pour la sortie ce qui favorise la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet relativement au stationnement, aux allées d'accès et à la sécurité.

#### **Architecture**

Considérant l'évolution des types de matériaux de revêtement extérieur et les courants architecturaux actuels, le conseil autorise que les bâtiments principaux aient trois matériaux de revêtement extérieur;

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue le lundi, 20 janvier 2025 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 1025, rue

Boulay Acton Vale, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-12-496**

**18.2 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Diane Loyer).**

Attendu que madame Diane Loyer désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'aliénation d'un lot;

Attendu que madame Loyer désire aliéner ou lotir pour agrandir une superficie utilisée à une fin autre que l'agriculture le lot 2 329 527;

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**2024-12-497**

**19.1 - Vote de félicitations.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations à Réal Manseau et aux membres du comité organisateur du Tournoi M11/M13 ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à la réussite de la 34e édition.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 18.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 18.



## 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-huit minutes (20; 18).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date